

### COMMUNIQUE DE PRESSE 12/52

#### ■ PUBLICATION DU DOCUMENT « GUIDELINES FOR COMPETENT AUTHORITIES AND UCITS MANAGEMENT COMPANIES – GUIDELINES ON ETFs AND OTHER UCITS ISSUES » PAR L'AEMF (ESMA)

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) a procédé le 18 décembre 2012 à la publication officielle du document « Guidelines for competent authorities and UCITS management companies – Guidelines on ETFs and other UCITS issues (ESMA/2012/832) » daté du 17 décembre 2012 et disponible sur le site Internet de l'AEMF sous <http://www.esma.europa.eu>. Ce document consolide les deux documents précédemment émis par l'AEMF à savoir: les « Guidelines on ETFs and other UCITS issues (ESMA/2012/474) et les « Guidelines on repurchase and reverse repurchase agreements (ESMA/2012/722) ». La date d'entrée en vigueur est deux mois après sa publication, soit le 18 février 2013.

Les lignes de conduite visent à renforcer la protection des investisseurs et couvrent notamment les OPCVM indiciels, les OPCVM cotés (ETF), les techniques de gestion efficace de portefeuille, les instruments financiers dérivés, la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ainsi que les indices financiers.

Par ailleurs, ce document pose les dispositions transitoires régissant les modalités d'application des lignes de conduite pour les nouveaux OPCVM créés après la date d'entrée en vigueur du document et pour les OPCVM existants à la date d'entrée en vigueur du document.

La CSSF élaborera prochainement une circulaire afin d'intégrer ces dispositions dans la réglementation luxembourgeoise.

Luxembourg, le 21 décembre 2012

